Communiqué de presse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains, le 8 février 2018

LANCEMENT DE LA POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

À la suite de l'annonce du président de la République le 18 octobre dernier de la mise en place d'une police de sécurité du quotidien, le ministre d'État, ministre de l'Intérieur a initié une large concertation nationale qui a pour objectif de permettre à l'ensemble des policiers, gendarmes et partenaires locaux de donner leur avis et de mettre en avant leurs retours d'expérience sur le terrain.

Dans ce cadre Bernard GUERIN, préfet des Alpes-de-Haute-Provence a conduit une concertation locale. Ainsi, **20 ateliers ont été programmés sur l'ensemble du département durant le mois de novembre réunissant les forces de sécurité et l'ensemble des acteurs concernés.**

Suite aux résultats de cette concertation, **Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur a annoncé ce jeudi 8 février 2018 les nouveaux dispositifs et les nouvelles méthodes de travail qui seront expérimentés** dans une série de territoires reflétant la diversité du pays et de ses problématiques (quartiers urbains, zones péri-urbaines, territoires ruraux), dans l'hexagone et outre-mer.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, un groupe de contact sera mis en place au sein de la Compagnie de gendarmerie de Forcalquier d'ici l'année 2019. Ce dispositif permettra de renforcer la qualité de la relation qu'entretiennent les gendarmes avec les élus et la population.

Pour rappel, la Police de Sécurité du Quotidien devra répondre à 5 grands objectifs pour renforcer l'efficacité des forces de l'ordre dans leur quotidien.

- une police « sur-mesure » qui apportera à chaque territoire de métropole et d'outre-mer la réponse la plus adaptée pour restaurer la tranquillité ;
- une police et une gendarmerie connectée pour plus d'efficacité et plus de facilité ;
- une police respectée avec des agents mieux équipés et mieux protégés ;
- une police partenariale qui travaillera avec tous. Les acteurs, publics ou privés, doivent travailler ensemble, et pas côte à côte ;
- une police recentrée sur ses missions premières.

Ces objectifs se déclineront à travers les axes suivants : la réforme de la procédure pénale, la simplification des procédures (allégement de tâches administratives,

Contact presse : 04 92 36 72 10
Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
@Prefet04 | facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

transferts de missions, mutualisations), la dématérialisation des procédures, la forfaitisation, le renforcement de la protection des forces de l'ordre et l'amélioration de la conduite des interventions (renforcement de la formation, accompagnement professionnel).